



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC/99-32

Le 25 septembre 1999

G-24 COMMUNIQUÉ

Le communiqué ci-joint de la 62^e réunion des ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre, qui s'est tenue à Washington le 25 septembre 1999, est distribué à la demande de leur présidente, Mme. Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente et Ministre des finances du Sri Lanka, pour information du Comité du développement.

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES

PROJET DE COMMUNIQUÉ

25 septembre 1999

Les perspectives de l'économie mondiale et les défis à relever

1. Les perspectives de l'économie mondiale et les conditions sur les marchés financiers mondiaux se sont améliorées ces derniers mois, apaisant dans une large mesure les craintes antérieures d'une récession mondiale et d'un effondrement financier. Cependant, la reprise demeure assez fragile dans les pays en développement et un certain nombre de risques et d'incertitudes continuent de représenter des défis pour les décideurs.

2. L'évolution inégale de la croissance dans les principaux pays industrialisés suscite une vive préoccupation. La persistance de déséquilibres macroéconomiques crée le risque potentiel de brusques corrections sur les marchés des actifs, en particulier sur le marché américain des valeurs mobilières et les marchés des changes dans le monde entier. En dépit d'une certaine stabilisation des marchés financiers internationaux, les flux nets de capitaux vers les pays en développement et les pays en transition ne se sont pas encore redressés par rapport à leur niveau très bas de 1998. Par ailleurs, la répartition des flux de capitaux demeure inégale et les écarts de taux d'intérêt sont toujours très élevés. Les prix du pétrole demeurent instables, tandis que les prix des produits de base hors combustibles restent bas et une amélioration rapide des termes de l'échange des pays en développement semble peu probable. Le renforcement des tendances protectionnistes dans les pays industrialisés, en particulier des obstacles non tarifaires, aggrave les difficultés rencontrées par les pays en développement exportateurs. Bien que diverses initiatives aient été mises en place pour résoudre les problèmes des pays pauvres très endettés, un allègement global de la dette n'a pas encore été réalisé. Par ailleurs, les réactions négatives aux problèmes, effectifs ou perçus, de préparation à l'an 2000 créent un facteur de risque supplémentaire à la veille du nouveau millénaire.

3. Notant les efforts d'ajustement déployés par les pays en développement, les ministres jugent que l'incertitude qui entoure la viabilité de la croissance mondiale exige un effort parallèle de la part des pays industrialisés, en particulier sous forme d'un renforcement de la coordination de leurs politiques macroéconomiques. Ils sont d'avis qu'il est crucial de renforcer cette coordination pour limiter l'ampleur des fluctuations des taux de change entre les principales monnaies internationales, qui créent de graves difficultés pour les pays en développement. Les ministres soulignent qu'il est impératif d'abaisser sensiblement certains obstacles tarifaires et non tarifaires dans les pays industrialisés pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et à réaliser des taux de croissance satisfaisants.

Associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières

4. Les ministres ont conscience que le rôle des flux de capitaux privés continuera d'augmenter dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. C'est pourquoi il est difficile d'imaginer la prévention ou la résolution de crises financières sans la participation directe et en temps opportun du secteur privé. À cet égard, le grand défi adressé à la communauté internationale est d'élaborer une stratégie favorisant le jeu des forces du marché, qui consiste à faire participer le secteur privé d'une manière qui ne perturbe pas les flux de capitaux vers les pays en développement, ou qui n'en accroît pas indûment le coût. Les ministres proposent que toute stratégie réduise au minimum les répercussions sur les autres emprunteurs. Ils encouragent à poursuivre les progrès vers l'établissement à titre préventif de dispositifs volontaires de participation du secteur privé sous forme notamment de lignes de crédit préventives, d'options d'achat intégrées et d'assurance du service de la dette. Il est nécessaire aussi de prévoir d'autres dispositions qui recouvrent tant la prévention que la résolution des crises, notamment les procédures de faillite, l'établissement de conseils créanciers-débiteurs et, dans des cas extrêmes, la possibilité d'une suspension des remboursements de la dette. En outre, les ministres soulignent l'importance de la diffusion symétrique d'informations pertinentes entre le secteur public et le secteur privé.
5. Les ministres jugent que l'approche fragmentaire qui est examinée actuellement dans les instances internationales doit être intégrée dans un cadre général et structuré, dont le fonctionnement devrait être suffisamment souple. À cet égard, la conception de ce cadre pourrait tirer profit des expériences au cas par cas qui sont actuellement en cours. Ce cadre doit évoluer sur la base d'une participation plus large de la communauté internationale, en particulier des pays en développement, et devrait être mis en place sur une base volontaire. Dans l'attente de l'établissement de ce cadre, les principes en cours d'examen ne devraient pas être appliqués rétroactivement.
6. Les ministres soulignent que le FMI a certes un rôle important à jouer dans l'évolution de ce cadre, mais il devrait servir d'intermédiaire, et non d'arbitre qui fait appliquer des règles particulières régissant les relations entre les débiteurs souverains et leurs créanciers.
7. Les ministres notent que certains pays industrialisés ont fait part de leur intention d'inclure des clauses de décision à la majorité pour les restructurations et leur exécution dans des contrats d'émissions obligataires sur leurs marchés, et ils engagent vivement les autres pays à faire de même.
8. Tout en prenant note avec intérêt de l'idée de créer des comités de créanciers, les ministres appuient la proposition visant à définir des principes généraux et des procédures opérationnelles, plutôt que d'essayer d'établir un organe permanent chargé des négociations avec les débiteurs souverains pour tous les créanciers.

Surveillance et normes

9. Les ministres notent avec satisfaction que l'accent est mis davantage sur la surveillance par le FMI des questions relatives aux mouvements de capitaux et au secteur financier, l'analyse de vulnérabilité, les comparaisons entre pays et les aspects internationaux de la politique macroéconomique d'un pays, surtout en ce qui concerne les principaux pays industrialisés. Ils accueillent aussi avec satisfaction les progrès accomplis vers une plus grande transparence des opérations du FMI, tout en affirmant de nouveau qu'il importe que le FMI maintienne son rôle de conseiller respectueux de la confidentialité des informations et digne de confiance. Les ministres encouragent à poursuivre le processus d'évaluation externe, qui contribue dans une large mesure à améliorer divers aspects des activités du FMI. L'attention croissante qui est accordée aux normes de transparence et de diffusion est acceptable dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI dans la mesure où elle demeure dans ses principaux domaines de compétence et où le respect des normes internationales demeure volontaire. Cependant, lorsqu'une évaluation est faite des pratiques des pays dans ces domaines, il convient de prendre pleinement en considération leurs capacités institutionnelles et leur stade de développement, afin de ne pas placer les pays en développement en situation de désavantage comparatif dans leurs efforts de développement de leur système financier. Une assistance technique appropriée de plus vaste ampleur devrait être fournie aux pays en développement pour les aider à se préparer en vue de l'application des normes internationales. Les ministres soulignent que le respect des normes internationales ne doit pas entrer dans la détermination de la conditionnalité du FMI.

10. Les ministres prennent note des travaux en cours sur un nouveau système de normes de fonds propres qui vise à consolider le système bancaire mondial. Ils estiment qu'il faut éviter que ce cadre aboutisse à un durcissement des conditions et qu'il entrave l'accès des pays en développement aux marchés internationaux de capitaux. Il convient d'examiner avec prudence le rôle des agences de notation dans le processus de pondération des risques.

Conditionnalité

11. Les ministres expriment leur préoccupation devant l'intrusion des institutions de Bretton Woods dans les questions socio-politiques — qui dépasse le cadre de leur mandat — comme en témoigne leur tendance croissante à étendre la conditionnalité aux questions de bonne gestion des affaires publiques et de politique sociale. Les nouvelles couches de conditionnalité qui sont ajoutées concernant la participation du secteur privé à la résolution des crises accroîtront probablement le coût de l'accès aux marchés, si elles n'y empêchent pas totalement l'accès. Les ministres émettent de sérieuses réserves quant à l'application de la conditionnalité de la FASR et de l'IDA aux opérations normales des institutions de Bretton Woods.

Régimes de change

12. Les ministres notent que la volatilité entre les trois monnaies principales engendre des risques non seulement pour leurs économies respectives, mais aussi et plus encore pour les autres — en particulier pour les pays en développement. C'est pourquoi les ministres appellent à un

renforcement de la coordination internationale des politiques économiques afin de réduire cette volatilité et à un resserrement de la surveillance des principaux pays industrialisés, notamment en ce qui concerne les conséquences internationales de leurs politiques intérieures.

13. Les ministres réaffirment le droit des pays membres, reconnu dans les Statuts du FMI, de choisir leur propre régime de change. Ils sont d'avis qu'aucun régime n'est idéal pour tous les pays. Les ministres soulignent que l'appui financier du FMI ne doit pas être fondé sur le choix d'un régime de change particulier.

Libéralisation des mouvements de capitaux

14. À la lumière des récentes crises financières, les ministres sont d'avis qu'il est essentiel de coordonner les divers éléments du processus de libéralisation des mouvements de capitaux pour réduire au minimum les risques qu'une telle opération peut comporter. Parmi ces éléments figurent un cadre de politique macroéconomique cohérent, un secteur financier intérieur sain et bien réglementé et un mécanisme préventif adéquat permettant de faire face aux menaces qui peuvent peser sur la viabilité des régimes ouverts. Comme l'applicabilité de la ligne de crédit préventive (LCP) qui vient d'être créée semble limitée, les ministres appellent à un réexamen de toutes les options possibles, notamment de celle d'un prêteur mondial en dernier ressort. Il est nécessaire d'approfondir l'examen au cas par cas de l'utilisation et de l'efficacité de mesures de contrôle précises, en particulier pour ce qui est du fonctionnement des marchés des dérivés et de leur effet sur l'efficacité de la réglementation et du contrôle financiers.

Dispositifs institutionnels

15. Les ministres sont en faveur de la proposition de transformation du Comité intérimaire du FMI en un Comité monétaire et financier international et notent le renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale. Ils prennent note des propositions d'établissement de mécanismes informels de dialogue entre les pays «systémiquement importants». Ils soulignent que, pour qu'un mécanisme de ce type reçoive l'adhésion des pays et soit représentatif, le choix des participants doit refléter la structure de représentation des institutions de Bretton Woods. Ils sont d'avis que ces mécanismes ne devraient pas nuire au rôle des Conseils d'administration et des Comités des institutions de Bretton Woods en tant qu'instances compétentes dans la recherche d'une solution aux principaux problèmes auxquels se heurte le système monétaire et financier international.

16. Tout en accueillant avec satisfaction la création du Forum sur la stabilité financière, les ministres estiment que les pays en développement doivent être représentés de façon appropriée pour assurer que leurs points de vue sont bien pris en considération.

Financement du développement

17. Les ministres saluent l'Initiative de Cologne sur la dette et notent avec satisfaction le consensus international en faveur d'un allègement plus important, plus large et plus rapide de la dette qui vise à favoriser un développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays pauvres très endettés (PPTE). Ils s'accordent à penser que les ressources libérées par l'Initiative devraient être affectées au soutien de la lutte contre la pauvreté et sont favorables en particulier à la proposition visant à faire d'une réduction durable de la pauvreté l'axe central de la FASR. Ils soulignent que, comme ces ressources ne seront pas suffisantes pour permettre de réduire la pauvreté et répondre aux besoins sociaux, ni pour améliorer les perspectives de croissance, il y a lieu de mobiliser des ressources concessionnelles supplémentaires. Ils sont en faveur de l'établissement d'un cadre général qui tiendrait dûment compte des questions sociales et du lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté dans les programmes appuyés par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de l'Initiative renforcée (PPTE II), et qui permettrait une internalisation plus poussée des programmes et réformes. L'application des programmes de réduction de la pauvreté ne doit pas retarder l'octroi de l'allègement de la dette, ni soumettre les pays membres à une conditionnalité trop lourde.

18. Les ministres jugent préoccupantes les difficultés éprouvées à mobiliser les financements nécessaires au renforcement du cadre de l'Initiative. Ils appellent à un partage équitable de la charge entre tous les créanciers. Le financement de l'Initiative renforcée ne doit pas s'effectuer au détriment des pays en développement non admissibles à l'Initiative, notamment ceux qui empruntent auprès de banques de développement multilatérales ou régionales, ni des besoins de développement et de réduction de la pauvreté des pays admissibles eux-mêmes. À cet égard, ils expriment de vives préoccupations quant à l'affectation des ressources de l'IDA, sous une forme ou une autre, au financement de l'Initiative. Un grand nombre de pays en développement ont déjà fait des promesses de financement ou des contributions — qui dépassent dans certains cas celles qui ont déjà été reçues des pays industrialisés, lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage de leur capacité de contribution. Les pays industrialisés — en particulier les pays membres du G-7 — devraient fournir des ressources supérieures aux montants actuellement engagés.

19. Les ministres accueillent avec satisfaction la proposition faite par le FMI d'effectuer des transactions hors marché de vente d'or pour en atténuer au maximum l'effet négatif possible sur le marché de l'or. Il ne faut ménager aucun effort pour réduire au minimum le coût d'une position plus élevée dans la tranche de réserve pour les pays en développement.

20. Les ministres se déclarent vivement préoccupés par les problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire très endettés et des pays à faible revenu non admissibles à l'Initiative PPTE, et ils appellent à un examen de la possibilité d'un allègement du fardeau de leur dette.

21. Les ministres notent que la douzième reconstitution des ressources de l'IDA a été menée à bien. Ils soulignent qu'il importe d'appliquer la décision sur le financement suivant la formule traditionnelle du partage des charges pour prévenir la réapparition des difficultés éprouvées pour la onzième reconstitution.

Adéquation du capital de la Banque mondiale

22. Tout en reconnaissant le rôle important joué par la Banque mondiale dans les opérations de prêt aux pays traversant une crise financière, les ministres notent que la forte expansion du portefeuille de prêts qui en a résulté, conjuguée à un degré de concentration plus élevé des risques et aux sollicitations croissantes du revenu net, a contribué à l'intensification des pressions sur la capacité de la Banque à supporter des risques. Ils notent également que, en l'absence de contributions bilatérales suffisantes à l'appui de l'Initiative PPTE renforcée, des pressions peuvent se faire sentir en faveur de la mobilisation de revenus servant à financer l'augmentation des coûts de l'allègement de la dette. Les ministres estiment essentiel que le règlement de la question de l'adéquation du capital ne conduise pas à un alourdissement des charges pour les pays emprunteurs et que toutes les autres options équitables soient explorées, y compris une augmentation générale du capital de la Banque.

Cadre de développement intégré

23. Les ministres accueillent avec satisfaction le cadre de développement intégré de la Banque mondiale, lequel implique une vision à long terme du développement qui offre aux pays en développement la possibilité d'élaborer leur propre stratégie de développement en consultation avec tous leurs principaux partenaires internationaux et intérieurs. Ils sont d'avis qu'il y a lieu de voir dans le cadre de développement intégré un processus — et non un modèle — qui tient compte des caractéristiques propres aux pays. Les ministres s'attendent à ce que toute difficulté d'application soit systématiquement résolue à la lumière de l'expérience acquise des projets-pilotes actuellement en cours d'exécution dans douze pays.

Commerce international

24. Les ministres mettent en garde contre l'inclusion dans toute nouvelle série de négociations de questions non commerciales qui pourraient rendre encore moins favorables les perspectives commerciales des pays en développement. Ceux-ci continuent à éprouver de grandes difficultés à accéder aux marchés des pays industrialisés, en dépit des engagements pris par ces derniers au cours du cycle de négociations commerciales précédent — en particulier dans les secteurs où les pays en développement ont un avantage comparatif. Les ministres saluent les efforts déployés par les institutions internationales, notamment la Banque mondiale et le FMI, pour analyser les nouvelles questions et activités de commerce international qui mènent à un élargissement des débouchés commerciaux des pays en développement. Ils attendent avec espoir les résultats des travaux du groupe de travail international dirigé par la Banque mondiale et chargé d'établir une nouvelle initiative visant à instituer des pratiques de gestion des risques liés aux variations des prix des produits de base dans les pays en développement, ce qui pourrait notamment contribuer à réduire l'instabilité des revenus des producteurs. Afin de tirer pleinement profit du prochain cycle de négociations commerciales, les ministres soulignent la nécessité d'apporter aux pays en développement une assistance technique appropriée pour les aider à renforcer leurs moyens de négociation.

Initiative face aux problèmes liés au bogue de l'an 2000

25. Les ministres se félicitent de la récente décision prise par le FMI de permettre aux pays membres qui risquent d'avoir des problèmes de balance des paiements liés au bogue de l'an 2000 d'avoir accès à ses ressources sous forme d'une aide à court terme et concentrée en début de période. Ils attendent du FMI qu'il se montre flexible dans la détermination des limites d'accès et de la durée d'application de la nouvelle facilité, et qu'il cherche les moyens d'aider les pays à faible revenu à résoudre les problèmes que leur pose le passage à l'an 2000.

Date et lieu de la prochaine réunion

26. Les ministres du G-24 tiendront leur prochaine réunion à Washington le 15 avril 2000.